ASSOCIATION LES ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES

Place Abelanet
(près de la poste de Toulouges)
Parking gratuit sur place
66350 TOULOUGES

MATÉRIEL À PRÉVOIR

ADULTES :

Les adultes doivent amener leurs propres matériaux, matériel et outils.

ENFANTS

S'équiper de... :

- Carton à dessin 1/2 raisin
- Bloc A3 feuilles à dessin et lavis
- 3 crayons graphites (HB, B, H)
- 1 tablier
- 1 chiffon
- Pinces à dessin

Les autres matériaux, matériel, outils sont fournis par l'atelier.

Marie-Odile Torné
Portable : **06 45 83 86 47**
marie-odile.torne@orange.fr
www.marie-odile-torne.fr

Plus d'informations sur :
www.ateliers-artsplastiques.fr

UNE ASSOCIATION créée en 1999

L'association «Ateliers Arts Plastiques» loi 1901, a ouvert ses portes à Toulouges en **1999**, grâce au soutien de la municipalité.

UN PROFESSEUR COMPÉTENT ET PLURIDISCIPLINAIRE

■ Les cours et les stages sont animés par **Marie-Odile Torné,** plasticienne et professeur d'arts plastiques.

■ Son objectif est **de guider chacun de manière individualisée** dans l'acquisition de différentes techniques artistiques.

EXPOSITIONS

Deux fois dans l'année, l'association organise **l'exposition des travaux** réalisés par ses adhérents et participe à **diverses manifestions artistiques**.

STAGES

Pendant les vacances scolaires, l'association propose des stages pour **enfants et adultes.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'inscription aux ateliers implique l'acceptation et le respect du règlement intérieur.

Le non respect du règlement intérieur (établi pour le confort de chaque élève) entraîne une exclusion provisoire ou définitive.

ATELIERS & COURS

PÉRIODE 2025/2026

PEINTURE DESSIN TERRE

Enseignement :
Marie-Odile Torné
06 45 83 86 47
marie-odile.torne@orange.fr

LES ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES
Association Loi 1901
www.ateliers-artsplastiques.fr

ADULTES / ÉTUDIANTS

DESSIN, MODELAGE, SCULPTURE, PEINTURE, AQUARELLE

LUNDI

- 14h30 à 16h30 -
TERRE, DESSIN PEINTURE
(avec professeur)

- 18h30 à 19h30 -
MODÈLE VIVANT
(avec professeur)

JEUDI

- 9h30 à 11h30 -
TERRE, DESSIN PEINTURE
(avec professeur)

- 14h30 à 16h30 -
TERRE
(avec professeur)

- 18h à 19h30 -
TERRE, DESSIN PEINTURE
(avec professeur)

MARDI

- 14h30 à 16h30 -
ATELIER LIBRE
(sans professeur)

VENDREDI

- 14h30 à 16h30 -
ATELIER LIBRE
(sans professeur)

LES TARIFS

► **45€ / année scolaire :** Adhésion à l'association (obligatoire pour bénéficier des cours et ateliers)

Option #1 ► 380€ / année scolaire :
accès à un atelier avec professeur (à définir dès la rentrée)
+ accès aux ateliers toutes techniques du mardi et vendredi

Option #2 ► 500€ / année scolaire :
accès à l'ensemble des ateliers et cours

RÈGLEMENT

→ **Le règlement se fait <u>en totalité</u>** dès l'inscription
→ Possibilité de régler en 4 chèques
→ Les chèques seront **encaissés** en ***octobre, janvier, mars et mai***

■ **Ces forfaits comprennent :** l'enseignement, les assurances, le modèle vivant, l'utilisation des outils, sellettes, chevalets, tournettes, crouteuse, tour de potier, cuissons.
■ **Sont à la charge des élèves :** terres, émaux, engobes, cires, papiers, peintures, toiles.
■ **Les absences** peuvent être récupérées dans la mesure du possible.

JEUNES

écoliers, collégiens, lycéens

PEINTURE, DESSIN, MODELAGE, CALLIGRAPHIE, COLLAGE

MERCREDI

DESSIN, PEINTURE, TERRE

- 10h30 à 12h -
Écoliers (à partir de 6 ans)

- 14h30 à 16h -
Collégiens & lycéens

■ Cet atelier met les jeunes élèves plasticiens en contact avec toutes sortes de supports et matériaux pour artistes.

■ Progressivement au cours de l'année, les techniques du dessin et de la peinture (huile, acrylique et aquarelle) sont abordées ainsi que le travail en volume.

■ Enseignement et pratique font place largement à la créativité et liberté d'expression.

LES TARIFS

► **45€ / année scolaire :** Adhésion à l'association
→ obligatoire pour bénéficier des cours et ateliers

► **325€ / année scolaire :** pour bénéficier des cours
Ce forfait comprend : l'enseignement, l'utilisation de matériel et matériaux d'artistes et les cuissons des terres.

RÈGLEMENT

→ **Le règlement se fait <u>en totalité</u>** dès l'inscription
→ Possibilité de régler en 4 chèques
→ Les chèques seront **encaissés** en ***octobre, janvier, mars et mai***

À L'ATTENTION
DE TOUS LES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION

► Vous vous inscrivez dans une **<u>Association Loi 1901</u>** et non une entreprise privée.
►**Les sommes versées** par les adhérents sont **redistribuées** sur l'ensemble des ateliers.
► Ce qui **permet à l'association de mettre à disposition de ses adhérents** du matériel et des outils pour les enfants, un four et des cuissons de terre, des modèles vivants, un professeur salarié compétent, d'investir dans du matériel et des équipements...
► Dans ces circonstances, les cours ne peuvent pas être calculés (ni remboursés) à "la séance".